



**PRÉSENTATION  
CENTRALIENS ENTREPRENEURS**

*10 FÉVRIER 2011*

**AIDES ET SUBVENTIONS PUBLIQUES :  
UN LEVIER POUR LE DÉVELOPPEMENT DE  
VOTRE ENTREPRISE ?**

## Sommaire

1. Présentation des intervenants
2. Les grands principes des aides et subventions publiques
3. Les subventions recrutement
4. Les subventions formation
5. Les aides à l'export
6. Quelques autres dispositifs : implantation d'entreprises, reprise d'entreprises en difficulté
7. Le financement de l'innovation

# I. Présentation des intervenants AD Consultem

# Présentation des intervenants AD Consultem

## Carole ATTAL

*Présidente*



Dirigeante et fondatrice d'AD Consultem, Carole Attal est diplômée de l'Université Paris II – Assas en droit des affaires et gestion des entreprises. Elle a acquis une expérience pointue dans les ressources humaines et la formation professionnelle. Elle est membre du comité de direction du Syncost. Elle a repris et dirigé un organisme de formation avant de créer AD Consultem en 2003.



## Yonathan ARFI

*Directeur du développement*

Diplômé d'HEC, Yonathan Arfi est spécialisé dans le domaine de la finance d'entreprise. Engagé dans le monde associatif, il a créé plusieurs entreprises dans le champ culturel et l'économie sociale et solidaire. Il a également fondé et dirigé une entreprise de réduction de coûts avant de rejoindre AD Consultem en 2010.

## AD CONSULTTEM

- Acteur de référence du conseil opérationnel en financement public.
- 300 clients actifs (Orange, Veolia, EDF...)
- Une équipe de douze consultants expérimentés ( de 5 à 15 ans d'expérience)
- Des profils spécialisés dans chaque domaine du financement public :
  - ✓ Subventions recrutement
  - ✓ Financement de la formation
  - ✓ Financement de l'innovation
  - ✓ Aides à l'export
  - ✓ Aides à l'implantation d'entreprises
  - ✓ Subventions à la reprise de société en difficulté

## **II. Les grands principes des aides et subventions publiques**

# 1 - Les aides aux entreprises dans le budget de l'Etat

## ▪ Une définition...

Une subvention publique aux entreprises peut se définir comme une aide financière allouée à partir de fonds publics.

## ▪ 65 milliards d'euros d'aides aux entreprises

- 90 % des aides publiques aux entreprises sont financées par l'Etat. *(source PLF 2005)*
- Le nombre total de dispositifs d'aide est d'au moins 6 000, dont 22 aides européennes, 730 aides nationales et, par exemple, 650 aides pour l'ensemble des collectivités de la région Ile-de-France.
- Ces chiffres comprennent par exemple :
  - ✓ les allègements de charge (env. 17 Mds €)
  - ✓ les aides aux investisseurs financiers (6,4 Mds €, dont 4 Mds € d'avoir fiscal attaché aux dividendes)
  - ✓ certaines aides aux entreprises publiques (6,1 Mds € au titre des charges de retraite et du désendettement)
  - ✓ les aides à l'acheteur dans la mesure où l'on peut considérer que l'objectif principal consiste bien en un soutien d'un secteur productif (par des baisses de TVA ou des réductions d'impôt liées à l'achat de certains produits, pour 6,7 Mds €)
  - ✓ les aides européennes, les aides des collectivités locales et les aides des organismes nationaux non-étatiques (8 Mds €)...

## 2 - Des aides massivement tournées vers l'emploi mais qui négligent les PME

Aides par ciblage (en millions d'€)

	Ciblage large	Ciblage sectoriel	Ciblage PME	TOTAL
Emploi	18 559	744	0	19 303
Investissement	8 189	846	2 805	11 863
Fonctionnement	0	11 275	395	11 670
Entreprise publique	0	6 102	0	6 102
Territoire	1 845	179	572	2 596
R & D	1 078	609	238	1 926
Formation	1 299	1	1	1 301
Création d'entreprises	0	21	1 160	1 181
Environnement	0	621	10	631
Sauvetage-restructuration	278	219	0	496
Animation filière	0	206	0	206
Exportation	4	0	52	56
<b>Total</b>	<b>31 251</b>	<b>20 824</b>	<b>5 234</b>	<b>57 331</b>
	55%	36%	9%	100%

### Qu'est-ce qu'une PME au sens communautaire?

- Effectif de moins de 250 salariés
- Chiffre d'affaires inférieur à 50 M€, ou bilan inférieur à 43 M€
- Ne pas être détenu à plus de 25% par une structure ne respectant pas les deux critères précédents

- **Seuls 9% du montant des aides ciblent particulièrement les PME. La grande majorité des aides sont captées par les grandes entreprises.**

## 3 – Plus de 6,2 M€ de subventions aux entreprises

Aides par instrument (millions d'euros)

Instrument	Montants	%
Baisse du coût du travail	24 118	42%
Aide fiscale	8 348	15%
Aide aux investisseurs	6 452	11%
Sous-taxation de la vente	6 320	11%
<b>Subvention</b>	<b>6 258</b>	<b>11%</b>
Aide à l'achat de conso. interm.	4 033	7%
Aide à l'acheteur	420	1%
Avance remboursable	406	1%
Garantie de prêt	290	0%
Recherche publique	282	0%
Mise en réseau	196	0%
Prêt à taux bonifié	152	0%
Infrastructure	32	0%
Soutien de la demande-publicité...-	23	0%
<b>Total</b>	<b>57 331</b>	<b>100%</b>

Source : PLF2005 -

### Gros plan sur les subventions

- La subvention est le moyen de l'action publique le plus connu
- Les subventions ne représentent que 11% des aides publiques aux entreprises
- Les procédures sont complexes malgré les débats de longue date sur l'idée du « guichet unique »
- Les organismes publics sont nombreux :
  - collectivités locales (Conseil général, Conseil régional,...)
  - institutions européennes
  - Pôle Emploi
  - OSEO....

- **Les aides à fort effet de levier (garantie de prêt, ...) représentent une part marginale des aides publiques aux entreprises.**

## **III. Les subventions recrutement**

## 1 - Les contrats aidés au cœur des politiques pour l'emploi

- **Un instrument de régulation court terme du chômage**
  - En 2010, l'Etat a subventionné 533 761 contrats aidés
  - Les contrats aidés permettent d'amortir la hausse du chômage : corrélation court terme forte entre la réduction ou l'arrêt des contrats aidés et la hausse du chômage (ex : nov-dec 2010)
  
- **Un outil de ré-insertion efficace**
  - Taux d'emploi 6 mois après un contrat aidé :
    - ✓ 63,9 % pour les contrats signés dans le secteur marchand
    - ✓ 39,9 % pour le secteur non marchand

## 2 - Les grands principes des subventions recrutement

- **Plusieurs centaines de dispositifs souvent méconnus**
  - Il existe plusieurs centaines dispositifs d'aide à l'embauche et seules 4% des entreprises y ont recours.
  - Plus de 90% des entreprises ne connaissent pas les aides publiques auxquelles elles ont droit lorsqu'elles recrutent un nouveau salarié.
- **Les dispositifs évoluent rapidement**
  - Les organismes publics concernés sont nombreux : conseil général, conseil régional, Pôle Emploi... et les critères d'attribution évoluent rapidement.
  - Souvent les applications locales des mêmes principes fixés au niveau national varient

## 3 - Quelques critères déterminants

### Conditions administratives

- CDI ou CDD d'au moins 6 mois, avec une durée hebdomadaire d'au moins 17,5 heures

### Niveau de qualification

- Les profils les moins qualifiés sont davantage soutenus par les pouvoirs publics

### Age du candidat

- -26 ans, + 50 ans...

### Antécédents chômage

- Chômeurs de longue durée,...

### Lieu d'habitation

- Profils issus de Zones Urbaines Sensibles,...

## 4 - Trois grands types de contrats aidés

### Contrats d'apprentissage

- Conditions : jeunes de -26 ans souhaitant acquérir une qualification
- Avantages : prime de la région, taux de charges sociales plafonné à 10%

### Contrat de professionnalisation

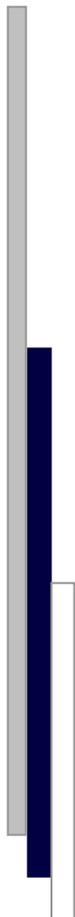
- Conditions : pas de critère d'âge mais volonté de l'entreprise d'apporter une ou plusieurs briques de compétence à un nouveau collaborateur
- Avantages : prime de l'Etat, rémunération du tuteur, formation prise en charge

### CUI (Contrat Unique d'Insertion)

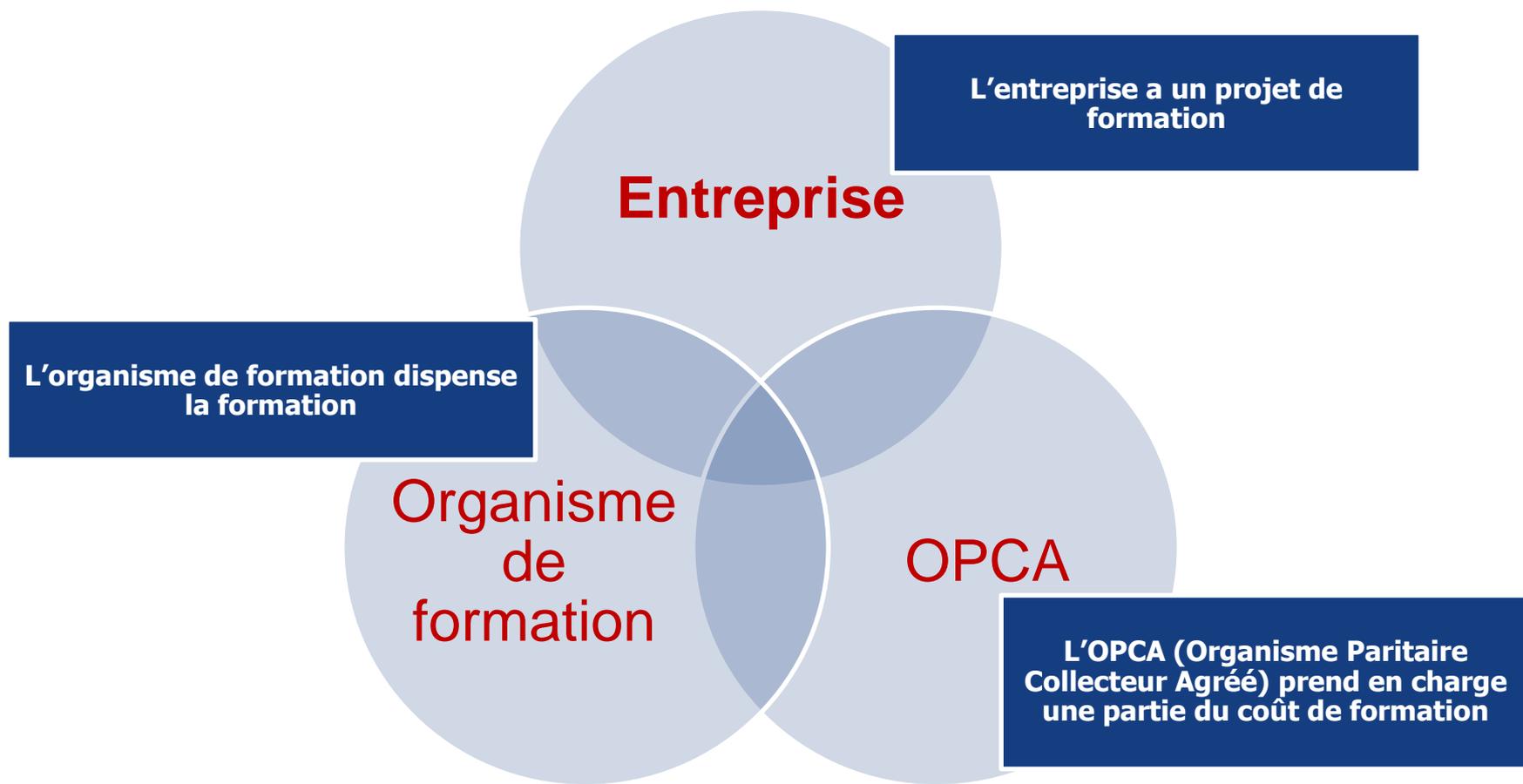
- Conditions : être demandeur d'emploi
- Avantages : versement d'une aide de 5000 € à 7000 € en fonction du profil du collaborateur embauché



## **IV. Les subventions formation**



# 1 - Les trois acteurs de la formation



## 2 - Le rôle de l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA)

### ▪ Un organisme collecteur...

- L'Organisme est agréé par l'État. Il collecte les contributions financières des entreprises qui relèvent de son champ d'application.
- L'obligation varie selon l'effectif annuel moyen et les éventuels accords de branche : de 0,55% de la masse salariale pour les entreprises de moins de 10 salariés à 1,60% pour les entreprises de 20 salariés ou plus.

### ▪ ... pour financer les dispositifs de formation

- Les entreprises contribuent au financement des dispositifs de formation :
  - ✓ plan de formation
  - ✓ actions professionnalisantes
  - ✓ congé individuel de formation
  - ✓ DIF entre deux contrats de travail (dit "DIF porté")
  - ✓ bilan de compétences
  - ✓ validation des acquis de l'expérience
- Les fonds des entreprises que collectent les OPCA pour la formation leur sont reversés quand elles font des dépenses. En revanche, si une entreprise a versé ses 0,9 % à un OPCA et qu'elle n'a effectué aucune dépense en formation au cours de l'année, alors l'OPCA pourra utiliser cette somme pour supporter la formation d'autres entreprises.

### 3 - Quelques financements complémentaires

#### Le Fonds Social Européen

#### L'Etat

- Le financement de l'Etat intervient par le biais des directions du Travail (Fonds national pour l'emploi, l'EDEC...)

#### Le FPSPP

- Le **Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels** (FPSPP), nouvellement créé, intervient pour la formation des publics en difficulté

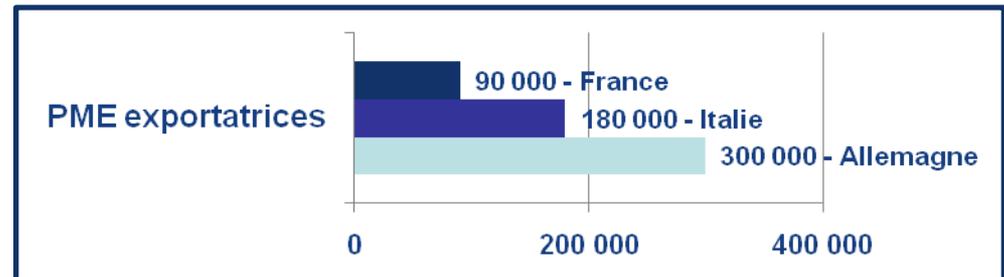
#### Le Conseil régional

## V. Les aides à l'export

## Un soutien exclusivement tourné vers les PME

- **Les PME au cœur de la stratégie française d'export**

- Les PME sont considérées comme le maillon faible du tissu industriel français.
- Elles sont notamment beaucoup moins tournées vers l'export que les PME allemandes ou italiennes :



- **Les organismes engagés**

- Des organismes spécialisés
  - ✓ COFACE
  - ✓ UBIFRANCE
- Des organismes généralistes proposant des aides à l'export
  - ✓ Les conseils régionaux
  - ✓ OSEO

- **Les types d'aides**

- Subventions
- Avances remboursables
- Garanties

# Gros plan sur le SIDEX

- **Qu'est-ce que le SIDEX?**
  - Le SIDEX est une aide d'Ubifrance spécifiquement destinée aux PME et TPE qui ont des projets d'export ou de développement international
  - Les missions éligibles à cette aide :
    - ✓ La prospection de nouveaux marchés à l'étranger : recherche de débouchés potentiels...
    - ✓ La finalisation de contrat à vocation export : recherche d'agents, de distributeurs...
- **Un montant forfaitaire d'aide modeste, au maximum 2 fois par an par entreprise**
  - Pays « Euro-Méditerranée » : 400 €
    - ✓ UE, Algérie, Croatie, Maroc, Israël, Turquie...
  - Pays « Grand Large » : 800 €
    - ✓ Etats-Unis, Asie...
- **Une procédure simple**
  - Demande en ligne 14 jours au moins avant le départ
  - Accord de principe d'Ubifrance par email
  - Envoi des documents de voyage 30 jours au plus tard après le retour de mission
  - Subvention versée par virement bancaire

## VI. Quelques autres dispositifs

## Quelques autres dispositifs

### Subventions à l'implantation d'entreprise industrielle

- Principes : Financement des investissements matériels et immatériels
- Exemple : Construction d'un bâtiment et achat de matériel de production
- Le montant de l'aide est comprise entre 15% et 35% du montant des dépenses.

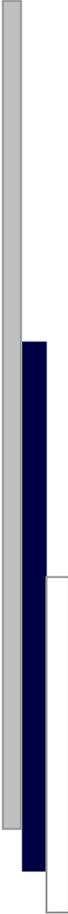
### Subventions à la reprise d'entreprise en difficulté

- Principes : Aide a la reprise d'une entreprise en difficulté en vue de préserver l'emploi
- Montant : de 5.000 € à 15.000 € selon les régions, par emplois préservés
- Cadre légal : Entreprise qui doit être soit en redressement judiciaire, en liquidation ou bien encore en mandat ad hoc.

## VII. Le financement de l'innovation

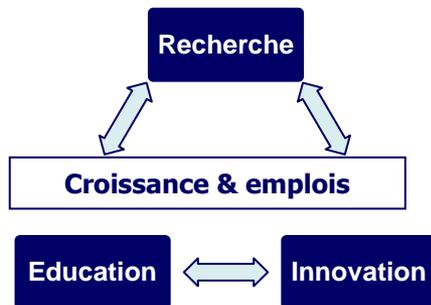


# VII.1. Le Crédit Impôt Recherche (CIR)



# 1 - Qu'est-ce que le Crédit Impôt Recherche (CIR)?

- **Le CIR est incitation fiscale** (art. L244 Quater B du CGI) mise en place en 1983 et considérablement modifiée par la Loi de Finances pour 2004 (art. 87) puis celles de 2006, 2008 et 2010.
- Le CIR vise à encourager les entreprises françaises à accroître leur effort de recherche & développement (R&D).
- Le CIR permet de récupérer une partie des dépenses réalisées en France, dans la communauté européenne, l'Islande ou la Norvège au titre de la R&D sous forme d'un crédit d'impôt.
- Il s'inscrit dans la démarche adoptée en 2000 par l'Union Européenne à travers le traité de Lisbonne



**Objectif de dépenses en R&D :  
3% du PIB de l'Union Européenne**

## 2 - Une incitation fiscale très importante



- Une restitution immédiate de la créance pour:
  - » Les entreprises de moins de 5 ans, sous certaines conditions (Capital détenu à 50% par des personnes physiques ou fons de capital-risque)
  - » Les Jeunes Entreprises Innovantes (JEI)

### 3 - Les critères d'éligibilité

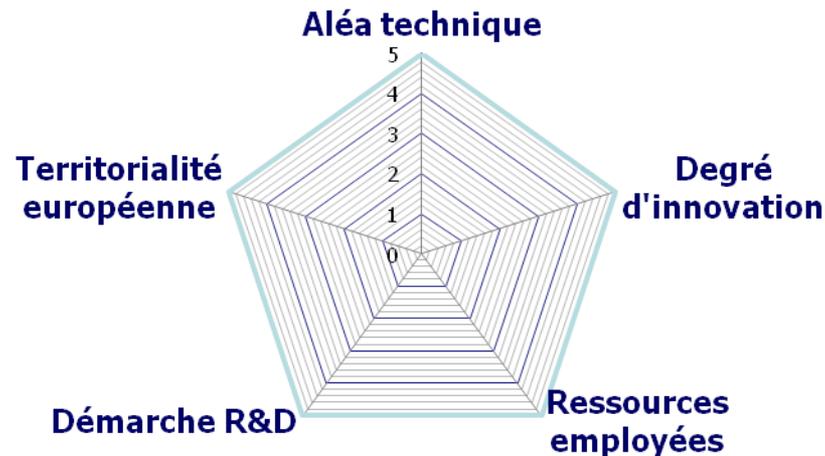
#### Une évolution technologique

- Une amélioration substantielle de l'état de l'art, c'est-à-dire une évolution technologique.

OU

#### Une évolution méthodologique

- La conception et l'établissement de changements organisationnels, la nouvelle mise en place d'un service ou d'une réflexion visant à concevoir de nouvelles méthodologies de travail pour faire avancer l'entreprise.



## **VII.2. Le statut Jeune Entreprise Innovante (JEI)**

# 1 - Le statut Jeune Entreprise Innovante (JEI)

- En mars 2000, le Conseil Européen, réuni à Lisbonne a souhaité **faire de l'Union Européenne « l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde d'ici à 2010 ».**
- Pour répondre à cette volonté, la France s'est posée comme objectif **d'atteindre 3% du PIB en dépenses de R&D d'ici 2010.**
- Pour ce faire, l'État a développé plusieurs **mécanismes de soutien aux entreprises innovantes**, acteurs prépondérants dans le domaine de la R&D.
- Parmi ces dispositifs, **le statut « Jeune Entreprise Innovante » (JEI) vient soutenir les entreprises nouvelles à fort potentiel d'innovation.** Grâce à des mesures d'allègements fiscaux, ces entreprises souvent fragiles en raison de leur récente création peuvent ainsi investir au mieux dans leurs activités de R&D.
- La **Loi de Finances pour 2004** a ainsi défini les critères d'éligibilité à ce statut ainsi que les différentes mesures dont pourront bénéficier les JEI.

## 2 - Les 5 critères d'éligibilité

### 1. Être une PME au sens communautaire

C'est-à-dire, avoir un effectif de moins de 250 salariés et soit réaliser un chiffre d'affaires inférieur à 50 M€, soit avoir un bilan inférieur à 43 M€.

### 2. Être réellement nouvelle

L'entreprise ne doit pas avoir été issue d'une concentration, restructuration, une extension d'activités préexistante ou une reprise de telles activités.

### 3. Être créée depuis moins de 8 ans

Le statut JEI se perd l'année de ce 8ème anniversaire.

### 4. Réaliser des dépenses de R&D se montant au minimum à 15% des charges fiscalement déductibles de l'entreprise.

### 5. Être indépendante

Le capital de l'entreprise doit être détenu de manière continue à 50% au moins :

- par des personnes physiques,
- ou par une PME dont le capital est détenu pour 50 % au moins par des personnes physiques,
- ou par des sociétés de capital-risque, des fonds communs de placement à risques, des sociétés de développement régional, des sociétés financières d'innovation ou des sociétés unipersonnelles d'investissement à risque à la condition qu'il n'existe pas de lien de dépendance entre l'entreprise et ces fonds
- ou par des associations ou fondations reconnues d'utilité publique à caractère scientifique, ou des établissements publics de recherche et d'enseignement ou leurs filiales.

## 3 – Les avantages du statut de JEI

Le statut JEI permet de profiter d'allègements sociaux et fiscaux :

### ✓ Exonération totale d'impôt sur les bénéfices durant les trois premiers exercices pour lesquels elle a obtenu le statut JEI

- Elle est ensuite exonérée à 50% de l'impôt sur les bénéfices au titre des deux exercices suivants.

### ✓ Exonération de charges sociales patronales

- Exonération totale pendant 4 ans, puis 75%, 50 %, 30% et 10%, pour la part de rémunération inférieure à 4,5 fois le SMIC.
- Exonération limitée à 103 860 € par an et par établissement
- Valable pour les chercheurs, les techniciens, les gestionnaires de projet de recherche-développement, les juristes chargés de la protection industrielle. Elle est ouverte aux mandataires sociaux du régime de sécurité sociale

### ✓ Possibilité d'exonération de la taxe professionnelle et de la taxe foncière sur les propriétés bâties pendant 7 ans

- Décision d'exonération sur délibération des collectivités territoriales

Il est à noter que les aides fiscales accordées à l'entreprise ne peuvent, selon la règle « de minimis », excéder le plafond de 200 000 € sur une période de 36 mois.

## **VII.3. Les autres dispositifs de soutien à l'innovation**

Par Mme Annie Geay  
Directrice de l'expertise et de l'innovation  
OSEO